

Déviation de Saint-Hostien / Le Pertuis

Une première phase

avec 33 sites de valorisation et de restauration écologique



Dans le cadre des travaux de la déviation, la Région Auvergne-Rhône-Alpes porte un ambitieux programme de mesures compensatoires destiné à limiter les impacts de l'infrastructure sur l'environnement. En jeu : la préservation de la biodiversité, notamment en recréant des milieux et des habitats favorables au développement de la faune et de la flore.

Entre septembre 2025 et juin 2026, la première phase de travaux démarre sur 33 sites. Ils concernent notamment :

- La diversification des espèces et le vieillissement des boisements.
- La création ou la restauration de murets, pierriers, mares et haies.
- Des actions favorisant le retour d'habitats plus riches et variés : pelouses sèches, landes, prairies, etc.

Une deuxième phase de travaux commencera après.

Pour chaque site, un projet de valorisation et de restauration écologique a été étudié. Les actions de compensation visent à créer un gain écologique significatif pour l'ensemble du territoire concerné.

- Brives-Charensac 4
- Forêt du Meygal 30
- Freycenet-la-Tour 33
- Lantriac 31
- Le Brignon 1 2
- Le Mézenc 32
- Le Puy-en-Velay 3
- Mazet-Saint-Voy 28
- Queyrières 29
- Riotord 16
- Roche-en-Régnier 18
- Saint-Didier-en-Velay 14
- Saint-Front 20 21 22 23
24 25 26 27
- Saint-Germain-Laprade 5
- Saint-Hostien 6 7 8 9 10
- Saint-Paulien 17
- Saint-Romain-Lachalm 15
- Saint-Victor-sur-Arlanc 19
- Yssingeaux 11 12 13

